

RÈGLEMENT NUMÉRO R895-2024

Règlement concernant l'imposition d'une tarification pour les services des loisirs et de la culture de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'année 2025

Séance ordinaire du Conseil de Ville de Baie-Saint-Paul tenue le 20 janvier 2025 à la salle du conseil soit à l'hôtel de Ville de Baie-Saint-Paul, 15 rue Forget, Baie-Saint-Paul, G3Z 3G1 conformément à la Loi et après l'accomplissement complet et exact de toutes les formalités prescrites, à laquelle il y avait quorum.

Le maire Monsieur Michaël Pilote

Les conseillers(ères): Monsieur Xavier Bessone
Monsieur Michel Fiset
Monsieur Jean-François Ménard
Madame Annie Bouchard
Monsieur Gaston Duchesne
Monsieur Ghislain Boily

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), une ville peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT que les activités et services offerts par le Service des loisirs et de la culture de la Ville seront assujetties à la tarification adoptée par ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville croit que les activités de loisirs et de culture contribuent à la qualité de vie et à un milieu de vie sain et dynamique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT également la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance 9 décembre 2024;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne appuyé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :

QUE le règlement portant le numéro R895-2024 est adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir:

ARTICLE -1- TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement concernant l'imposition d'une tarification pour les services des loisirs et de la culture de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'année 2025** ».

ARTICLE-2- DÉFINITION

Résident : Toute personne qui est domiciliée sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul ou qui est propriétaire d'un immeuble sur le territoire. Une preuve de résidence est exigée.

Non-résident : Toute personne qui n'est ni domiciliée sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul ni propriétaire d'un immeuble.

Preuve de résidence : Toute carte ou document émis par un organisme public faisant mention du nom et de l'adresse de résidence du détenteur, tels permis de conduire, carte d'étudiants, carte d'hôpital, compte de taxes municipales ou toute pièce d'identité jugée suffisante.

Cours contingentés : Un cours est dit « contingenté » lorsque sa capacité d'accueil est limitée et que, de ce fait, on ne peut accueillir tous ceux qui en font la demande. Dans ce cas, on doit procéder à l'inscription avec la priorité du premier arrivé, premier servi.

ARTICLE-3- TARIFICATION

La Ville impose une tarification spécifique pour les services et activités de loisirs et de culture qu'elle offre autant à ses résidents qu'aux non-résidents de la ville.

ARTICLE 4 – MODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS

Le coût des activités défrayé par les résidents est calculé en prenant en considération le salaire des formateurs et l'équipement ou matériel utilisé divisé par le nombre de participant minimum requis. Le tarif est généralement majoré de l'IPC ou de 2% chaque année.

Les coûts reliés aux locaux, aux ressources humaines (coordination et surveillance des plateaux) ainsi que les frais administratifs (assurance, gestion des inscriptions, etc.) sont généralement assumés par les revenus de taxation de la Ville.

Les tarifs pour l'année 2025 sont présentés à l'annexe A qui pourra être ajustée selon le mode établi au présent article.

Advenant une disparité entre le prix indiqué dans le programme des loisirs et de la culture, le prix indiqué au comptoir ou sur la plateforme de paiement en ligne et le tarif établi par le présent règlement, ce dernier prévaut.

ARTICLE 5 – TARIFICATION LIÉE À LA POLITIQUE FAMILIALE

Les familles de Baie-Saint-Paul qui inscrivent leurs enfants pour une même session à une même activité pour enfants offerte par le Service des loisirs et de la culture bénéficient d'une réduction qui s'établit comme suit :

Enfant le plus âgé	Pleins tarifs
2 ^e enfant	Réduction de 25 %
3 ^e enfant et suivants	Gratuit

Pour que les enfants soient considérés de la même famille, ils doivent résider à la même adresse.

ARTICLE 6 – TARIFICATION POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants de Baie-Saint-Paul de 25 ans et moins, sur présentation de la carte étudiante bénéficient d'une réduction de 25 % applicable sur le prix d'inscription indiqué pour un cours pour adulte offert à la session par la Ville.

Le rabais est disponible et applicable uniquement au comptoir. Si le paiement au prix régulier a été effectué en ligne, le rabais peut être crédité dans le dossier de l'étudiant ou de sa famille ou remboursé selon la méthode prévue à l'article 15. Le rabais n'est pas applicable sur les frais de retard ni les tarifs à la fois.

ARTICLE 7 – TARIFICATION POUR LES NON-RÉSIDENTS

Un non-résident peut s'inscrire aux activités offertes par la Ville moyennant une majoration des tarifs de 75 %. Cette majoration est justifiée par le fait que la Ville subventionne directement ses activités de loisirs et de culture par les revenus de taxation.

Les tarifs non-résidents ne sont pas applicables dans les situations suivantes :

- Les cours de judo et de soccer
- Les activités supralocales
- Les formations spécialisées (croix de bronze, DAFA)
- Activités occasionnelles ou à la fois (badminton libre, tennis, bain libre, etc.)
- Exceptionnellement et sur autorisation de la direction du Service des loisirs et de la culture, lorsque le nombre de participant minimum pour donner le cours n'est pas atteint. Le participant doit s'inscrire au prix inscrit dans la grille et sera remboursé de la différence.

ARTICLE 8 – FRAIS DE RETARD

Des frais de retards de 15 \$ par activité sont exigés pour toute personne s'inscrivant après des dates d'inscription déterminées, sauf si le minimum d'inscription requis pour débiter le cours n'est pas atteint.

ARTICLE 9 – PAIEMENT

Les coûts d'inscription doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription. Tout tarif exigé en vertu de ce règlement doit être acquitté totalement par carte de crédit ou virement bancaire via notre site transactionnel en ligne ou par chèque ou argent comptant pour une inscription au comptoir.

Un montant de 20 \$ sera exigé pour un paiement retourné. (provision insuffisante, arrêt de paiement, etc.).

ARTICLE 10 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à une activité, le participant devra s'inscrire en ligne aux dates d'inscription indiquées dans le programme ou se présenter au comptoir de l'Aréna Luc-et-Marie-Claude durant les heures d'ouverture.

Si le cours le permet, une inscription est possible une fois la session débutée. Dans ce cas, le tarif d'inscription sera calculé au prorata des cours restants plus les frais de retards de 15 \$.

ARTICLE 11 – TAXES

Les prix indiqués à l'annexe A incluent les taxes lorsqu'applicables.

ARTICLE 12 – TRANSFERT

POUR LES COURS NON-CONTINGENTÉS

Le transfert d'une activité pour un même participant est possible **avant le début d'un cours** pour tous les cours non contingentés. Advenant un transfert, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés au moment du transfert. Si les coûts sont moindres, un crédit sera émis dans le dossier du membre ou de sa famille. **Une fois le cours débuté**, le transfert doit être autorisé par le formateur ou l'animateur en loisirs et culture.

POUR LES COURS CONTINGENTÉS

Avant le début du cours, si un remplaçant est trouvé le participant pourra être remboursé moins les frais d'administration. Le remplaçant doit répondre aux exigences du cours (ex : niveau atteint pour les cours de natation) et avoir effectué son paiement pour permettre le remboursement. Aucun transfert possible pour un même participant avant ou une fois le cours débuté.

ARTICLE 13 –L'ANNULATION OU LA MODIFICATION D'UNE ACTIVITÉ PAR LA VILLE

La Ville se réserve le droit d'annuler un cours ou de modifier l'horaire, le lieu des activités et/ou de reclasser un participant. Elle n'est pas tenue de remettre une activité ou un cours pour des raisons indépendantes de sa volonté. Un remboursement complet sera accordé si la Ville doit annuler ou modifier les cours avant le début des cours. Avant d'octroyer un remboursement, la Ville appliquera les règles de procédure légale tel que permis par le code civil du Québec (advenant qu'un montant demeure à payer par le citoyen, ce montant sera déduit du montant du remboursement).

ARTICLE 14 – ANNULATION PAR UN PARTICIPANT

Les cours offerts aux adultes et les cours contingentés offerts aux enfants ne sont pas remboursables sauf pour des raisons médicales. Un billet médical est exigé pour le remboursement et le remboursement est calculé au prorata du temps non écoulé de l'activité à compter de la date de réception de la demande de remboursement moins les frais administratifs de 15 \$.

Pour les cours pour enfants non contingentés, un remboursement est possible et sera effectué de la façon prévue à l'article 15.

ARTICLE 15 – MÉTHODE DE REMBOURSEMENT

Lorsqu'un remboursement est permis selon le présent règlement, une demande de remboursement présentée avant la date limite d'inscription est accordée moins les frais administratifs de 15 \$.

Pour une demande de remboursement présentée après la date d'inscription, un délai maximal de 10 jours après le début des cours est accordé et le remboursement est calculé au prorata du temps non écoulé de l'activité moins les frais administratifs de 15 \$.

Pour toutes demandes de remboursement, un formulaire écrit doit être déposé et dûment complété. Le formulaire est disponible sur le site internet de la Ville ou au comptoir.

Le remboursement est effectué de la façon suivante :

- sur la carte de crédit ayant servi au paiement;
- Crédité au compte de la plate-forme d'inscription en ligne;
- Par chèque dans un délai de 30 jours;

ARTICLE 16 – COURS D’ESSAI

Il est possible de participer à un cours d’essai pour les activités offertes par la Ville au coût déterminé pour les activités à la fois à l’annexe A sauf pour les cours avec un tarif quotidien établi.

Si le participant souhaite par la suite s’inscrire au cours sur une base régulière, le coût ou le tarif quotidien sera déduit du coût total du cours choisi établi à l’annexe A.

Un seul cours d’essai est autorisé par personne par activité. Les cours d’essai peuvent être utilisés lors des deux premiers cours d’une session. Les cours d’essai ne s’appliquent pas aux cours contingentés. Le client doit valider au préalable auprès du formateur ou d’une autre personne responsable avant de se présenter pour s’assurer que le cours d’essai est possible.

Le tarif pour les cours d’essai n’est pas applicable pour des journées portes ouvertes afin de permettre aux citoyens de s’initier ou découvrir une nouvelle activité.

ARTICLE 17 – REFUS D’ACCÈS AU PLATEAU DE LA VILLE

La Ville se réserve le droit de refuser en tout temps le droit d’entrée ou les inscriptions de toute personne physique lorsque le nombre de places disponibles pour une activité est atteint ou si les frais n’ont pas été acquittés.

ARTICLE 18 – DISPONIBILITÉ DES PLATEAUX

La Ville se réserve le droit de refuser en tout temps la location de plateaux pour la tenue d’activités sportives, de loisirs ou culturelles si ces plateaux ne sont pas disponibles ou si elle n’a pas les ressources disponibles pour en assurer la surveillance.

ARTICLE 19 – RESPONSABILITÉS DU PARTICIPANT

Il est de la responsabilité du participant ou de ses parents de compléter la fiche médicale qui guidera les responsables des activités auprès d’un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant l’activité. Si aucune fiche médicale n’est demandée pour l’activité, il est de la responsabilité du participant ou ses parents d’en aviser le formateur.

Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l’inscription est passible d’expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.

ARTICLE 20 – RESPONSABLE DE L’APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le directeur du Service des loisirs et de la culture et son personnel sont responsables de l’application du présent règlement.

ARTICLE 21 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 22 – MODIFICATION

Le Conseil peut, par résolution, et ce en cas de force majeure ou de situation exceptionnelle comme une pandémie par exemple modifier les prix détaillés à l’annexe A.

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL TENUE LE 20 janvier 2025.

Michaël Pilote
Maire

Émilien Bouchard
Greffier

ANNEXE A
ACTIVITÉS ENCADRÉES

ACTIVITÉS AQUATIQUES

ACTIVITÉS	2024	2025
Certificat de premiers soins (16 h) (Formation spécialisée)	132 \$	135 \$
Croix de bronze (20h) (Formation spécialisée)	245 \$	250 \$
Cours de natation privé (1 personne pour 1h)	31 \$	32 \$
Cours de natation privé (2 ou 3 personnes pour 1h prix par personne)	19 \$	20 \$
Cours de natation privé (4 personnes pour 1h prix par personne)	11 \$	12 \$
Cours de natation privé (1 personne pour 30 min.)	16 \$	17 \$
Cours de natation privé (2 ou 3 pers. pour 30 min. prix par pers.)	9 \$	10 \$
Cours de natation privé (4 pers. pour 30 min. prix par personne)	6 \$	7 \$
*Gymnastique aquatique et prénatal (1 h X 10 semaines)	90 \$	92 \$
*Gymnastique aquatique et prénatal (1 h X 12 semaines)	108 \$	110 \$
Gymnastique aquatique et prénatal (à la fois)	12 \$	12 \$
Kayak Initié ou Niveau 1 (2h x 4 semaines)	131 \$	134 \$
Maîtres-nageurs (1 h x 12 semaines)	114 \$	116 \$
Maîtres-nageurs (1 h x 15 semaines)	143 \$	146 \$
Médaille de bronze (20h) (Formation spécialisée)	194 \$	198 \$
Nage synchronisée (1 h15 x 10 semaines)	84 \$	86 \$
Nage synchronisée (1 h15 x 12 semaines)	98 \$	100 \$
Nage synchronisée (1 h15 x 15 semaines)	122 \$	124 \$
Natation ADULTE (45 min x 10 semaines)	88\$	90 \$
Natation ADULTE (45 min x 12 semaines)	106 \$	108 \$
Natation ADULTE (45 min x 15 semaines)	132 \$	135 \$
Natation ENFANT (40 min x 8 semaines)	53 \$	54 \$
Natation ENFANT (40 min X 10 semaines) ou (1h x 2f x 5 semaines)	65 \$	66 \$
Natation ENFANT (55 min x 8 semaines)	62 \$	63 \$
Natation ENFANT (55 min X 10 semaines) ou (1h x 2f x 5 semaines)	78 \$	80 \$
Jeune sauveteur / Nageur 7, 8 et 9 (60 min x 10 semaines)	84 \$	86 \$
Sauveteur (40h) (Formation spécialisée)	288 \$	294 \$
* Waterpolo ADULTE (1h30 X 13 semaines)	77 \$	79 \$
* Waterpolo ADULTE (1h30 X 14 semaines)	84 \$	86 \$
* Waterpolo ADULTE (1h30 X 15 semaines)	89 \$	91 \$
Waterpolo (à la fois)	12 \$	12 \$

ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS	2024	2025
Balle-molle Initiation 5 et 7 ans (1h X 14 semaines)	50 \$	51 \$
Balle-molle Atome 8 à 11 ans (1h x 14 semaines)	50 \$	51 \$
Balle-Molle Moustique 12 et 14 ans (1h 30 X 14 semaines)	89 \$	91 \$
Accro-gym (5 à 12 ans) (1h x 10 semaines)	87 \$	89 \$
Accro-gym (5 à 12 ans) (1h x 12 semaines)	101 \$	103 \$
Accro-gym (5 à 12 ans) (1h x 15 semaines)	125 \$	128 \$
Gymnastique acrobatique (8 à 12 ans) (1h x 10 semaines)	87 \$	89 \$
Gymnastique acrobatique (8 à 12 ans) (1h x 12 semaines)	101 \$	103 \$
Gymnastique acrobatique (8 à 12 ans) (1h x 15 semaines)	125 \$	128 \$
Gymnastique avec accessoires (5 à 7 ans) (1h x 10 semaines)	87 \$	89 \$
Gymnastique avec accessoires (5 à 7 ans) (1h x 12 semaines)	101 \$	103 \$
Gymnastique avec accessoires (5 à 7 ans) (1h x 15 semaines)	125 \$	128 \$
Acro-gym/Gym acrobatique/Gym. Accessoires (une ou l'autre des activités (1h x 2 fois x 10 semaines)	147 \$	150 \$
Acro-gym/Gym acrobatique/Gym. Accessoires (une ou l'autre des activités (1h x 2 fois x12 semaines)	174 \$	177 \$
Acro-gym/Gym acrobatique/Gym. Accessoires (une ou l'autre des activités (1h x 2 fois x 15 semaines)	218 \$	222 \$
Judo 5-7 ans (1 h X 10 semaines)	70 \$	71 \$
Judo 8-9 ans (1 h X 10 semaines)	70 \$	71 \$
Judo – ADULTE 1f/sem (1h 30 x 10 semaines)	125 \$	128 \$
Judo 5-7 ans (1 h X 12 semaines)	87 \$	89 \$
Judo 8-9 ans (1 h X 12 semaines)	87 \$	89 \$
Judo 10-12 ans 1f/sem. (1 h15 X 14 semaines)	115 \$	117 \$
Judo 10-12 ans 2f/sem. (1 h15 X 14 semaines)	170 \$	173 \$
Judo 13 à 18 ans 1f/sem. (1 h30 X 14 semaines)	140 \$	143 \$
Judo 13 à 18 ans et + 2f/sem. (1 h30 X 14 semaines)	203 \$	207 \$
Judo 13 à 18 ans 3f/sem. (1 h30 X 14 semaines)	255 \$	260 \$
*Judo ADULTE 1f/sem. (1h30 X 14 semaines)	175 \$	179 \$
*Judo ADULTE 2f/sem. (1h30 X 14 semaines)	254 \$	259 \$
Judo 10-12 ans 1f/sem. (1 h15 X 15 semaines)	122 \$	124 \$
Judo 10-12 ans 2f/sem. (1 h15 X 15 semaines)	183 \$	187 \$
Judo 13 à 18 ans 1f/sem. (1 h30 X 15 semaines)	149 \$	152 \$
Judo 13à 18 ans 2f/sem. (1 h30 X 15 semaines)	217 \$	221 \$
Judo 13 à 18 ans 3f/sem. (1 h30 X 15 semaines)	272 \$	277 \$
*Judo ADULTE 1f/sem. (1h30 X 15 semaines)	188 \$	192 \$
*Judo ADULTE 2f/sem. (1h30 X 15 semaines)	272 \$	277 \$
Ninja (1 h 30/semaine X 10 semaines)	109 \$	111 \$
Judo 13 à 18 ans 1f/sem. (1h30 x 17 sem.)	170 \$	173 \$
Judo ADULTE 1f/sem. (1h30 x 17 sem.)	213 \$	217 \$
Ninja (2 fois 1h 30/semaine X 10 semaines)	162 \$	165 \$
Ninja (1 h 30/semaine X 12 semaines)	135 \$	138 \$
Ninja (2 fois 1h 30/semaine X 12 semaines)	205 \$	209 \$

Ninja (1 h 30/semaine X 15 semaines)	168 \$	171 \$
Ninja (2 fois 1h 30/semaine X 15 semaines)	256 \$	261 \$
Soccer U-4 à U-6 (saison)	118 \$	120 \$
Soccer U-7 à U-10 (saison)	157 \$	160 \$
Soccer U-11 à U-18 (saison)	242 \$	247 \$
Tennis ENFANT (1 h X 8 semaines)	69 \$	70 \$
Tennis cours privé ou parent-enfant (à la fois pour 1h)	43 \$	44 \$
Tennis LIGUE ENFANT (avec inscription à un cours)	Gratuit	Gratuit

ACTIVITÉS CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

ACTIVITÉS	2024	2025
*Conditionnement physique 1f/sem. (1 h X 12 semaines)	112 \$	114 \$
*Conditionnement physique 2f/sem. (1 h X 12 semaines)	158 \$	161 \$
*Conditionnement physique 3f/sem. (1 h X 12 semaines)	204 \$	208 \$
*Conditionnement physique 4f/sem. (1 h X 12 semaines)	253 \$	258 \$
*Conditionnement physique 1f/sem. (1 h X 15 semaines)	144 \$	147 \$
*Conditionnement physique 2f/sem. (1 h X 15 semaines)	192 \$	196 \$
*Conditionnement physique 3f/sem. (1 h x 15 semaines)	241 \$	246 \$
*Conditionnement physique 4f/sem. (1 h x 15 semaines)	286 \$	292 \$
*Conditionnement physique 1f/sem. (30 minutes x 12 semaines)	41 \$	42 \$
*Conditionnement physique 2f/sem. (30 minutes x 12 semaines)	77 \$	79 \$
Conditionnement physique (à la fois)	12 \$	12 \$

NOTE : À chaque session, différentes variantes de cours de conditionnement physique sont offertes (Zumba, Spinning, Yoga, etc.) Afin de faciliter la présentation elles ne sont plus détaillées séparément puisque la tarification est la même pour tous les cours de ce secteur et qu'il est possible de s'inscrire à des cours différents d'une à quatre fois par semaine. Le tarif est établi en fonction du nombre de fois peu importe le cours choisi. À ce tarif pourrait s'ajouter des frais supplémentaires dans le prix d'un cours si des équipements devaient être achetés.

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET LUDIQUES

ACTIVITÉS	Tarif préinscription		Tarif régulier		Tarif tardif	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Camp aventure (3j / sem./ 8 sem.)	303 \$	310 \$	350 \$	357 \$	396 \$	404 \$
Camp de la Vallée (8 semaines)	270 \$	275 \$	309 \$	315 \$	350 \$	357 \$
Camps de jour- à la journée	18 \$	19 \$	18 \$	19 \$	18 \$	19 \$
Service de garde (8 semaines)	81 \$	83 \$	97 \$	99 \$	109\$	112 \$
Service de garde à la fois (matin ou soir)	4 \$	5 \$	4 \$	5 \$	4 \$	5 \$
Service de garde – Frais de retard (à la fois)	5\$/15 min.	5\$/15 min.	N/A	N/A	N/A	N/A
Patrimoniaques (5 jours)	89 \$	91 \$	101 \$	103 \$	116 \$	118 \$
Patrimoniaques (tarif journalier)	30 \$	31 \$	N/A	N/A	N/A	N/A

*** Pour le Camp de la Vallée (Terrain de jeu) et le Camp aventure, les sorties ne sont pas comprises dans le prix. À titre indicatif, les catégories de tarif sont habituellement offertes selon le calendrier suivant : Préinscription jusqu'à la relâche, Régulier de la relâche à Pâques, Tardif de Pâques au 1^{er} juin.

ACTIVITÉS	2024	2025
Camp de la relâche (à la journée)	31 \$	32 \$
Camp de la relâche (3 jours)	72 \$	73 \$
Camp de la relâche (5 jours) activités incluses	116 \$	118 \$
Frais de retard pour le service de garde	5\$/15 min.	5\$/15 min.
Formation DAFA 33h (Formation spécialisée)	197 \$	201 \$
Jardin d'enfants 1f/sem. (12 semaines)	150 \$	153\$
Jardin d'enfants 2f/sem. (12 semaines)	224 \$	228 \$
Jardin d'enfants 3f/sem. (12 semaines)	316\$	322 \$
Jardin d'enfants 1f/sem. (15 semaines)	183\$	187 \$
Jardin d'enfants 2f/sem. (15 semaines)	267\$	272 \$
Jardin d'enfants 3f/sem. (15 semaines)	378\$	386
Pirouette et Cabriole (50 minutes pour 6 semaines)	60 \$	61 \$
Pirouette et Cabriole (50 minutes pour 8 semaines)	81 \$	83 \$
Pirouette et Cabriole (à la fois) Matinées galipettes	5 \$	10 \$

ACTIVITÉS CULTURELLES

ACTIVITÉS	2024	2025
* Anglais / conversation club ADULTE (2h x 10 semaines)	126 \$	129 \$
Anglais ENFANT (2h x 5 semaines)	98 \$	100 \$
*Atelier (peinture/techniques mixtes) (3h x 1fois) Matériel inclus	24 \$	24 \$
*Communication (amélioration par l'improvisation) ADULTE(2.5hx4 sem.)	89 \$	91 \$
Danses autour du monde (1,5 h x 8 semaines)	151 \$	154 \$
*Dessin ADULTE (1.5 h x 10 semaines)	93 \$	95 \$
Écriture (3h x 8 semaines)	151 \$	154 \$
Improvisation (initiation) ENFANT (1.5 h x 10. sem.)	100 \$	102 \$
Initiation à l'estampe (3 h x 1 semaine)	69 \$	70 \$
Initiation à la peinture (2.5 h x 5 semaines)	161 \$	164 \$
Initiation à la voix (1h x 8 semaines)	151 \$	154 \$
Le dessin comme outil d'éveil (2 h x 8 semaines)	166 \$	169 \$
Le dessin et ses multiples ruses (1.5 h x 8 semaines)	101 \$	103 \$
*Modelage d'argile TOUS (2h x 1 sem.) Matériel inclus	33 \$	34 \$
Peinture ADULTE (2h x 6 semaines)	90 \$	92 \$
Peinture ENFANT (1h x 10 semaines) Matériel inclus	105 \$	107 \$
*Peinture sur bois ADULTE (3h x 7 semaines) Matériel inclus	117 \$	119 \$
*Portrait ADULTE (2h x 10 sem.)	100 \$	102 \$
Théâtre (initiation) ENFANT (1.5h x 10 sem.)	99 \$	101 \$
*Tournage d'argile privé (1h x 1 semaine) Matériel inclus	45 \$	46 \$
*Vitrail ADULTE (2h x 10 sem.)	144 \$	147 \$

ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS	2024	2025
Badminton MEMBRE (1h15 x 12 semaines) terrain en simple/2 pers.	111 \$	113 \$
Badminton MEMBRE (1h15 x 12 semaines) terrain en double/4 pers.	-	225\$
Badminton MEMBRE (1h15 x 15 semaines) terrain en simple/2 pers.	140 \$	143 \$
Badminton MEMBRE (1h15 x 15 semaines) terrain en double/4 pers.	-	285 \$
Hockey cosom (1h x 12 semaines)	60 \$	61 \$
Hockey cosom (1h x 15 semaines)	-	76 \$
Hockey cosom à la fois (gymnase)	-	8 \$
*Pickleball ADULTE (1h x 12 semaines)	111 \$	113 \$
*Pickleball ADULTE *1h x 15 semaines)	140 \$	143 \$
*Tennis INT/EXT ADULTE (printemps) (1h15 ou 1h30 x 5 sem.)	23 \$	24 \$
*Tennis INT/EXT ADULTE LIGUE (printemps) (1h15 ou 1h30 x 5 sem.)	35 \$	36 \$
*Tennis INTÉRIEUR ADULTE (1h15 x 12 semaines)	95 \$	97 \$
*Tennis INTÉRIEUR LIGUE ADULTE (2f/sem. x 1h15x12 sem.)	105 \$	107 \$
*Tennis INTÉRIEUR ADULTE (1h15 x 15 semaines)	118 \$	120 \$
*Tennis INTÉRIEUR LIGUE ADULTE (2f/sem. x 1h15x15 sem.)	130 \$	133\$
Tennis EXTÉRIEUR ADULTE (MEMBRE x 19 semaines)	108 \$	110 \$
*Tennis EXTÉRIEUR LIGUE ADULTE (3h x 19 semaines)	118 \$	120 \$
Tennis EXTÉRIEUR 17 ans et moins (MEMBRE x 19 semaines)	Gratuit	Gratuit
*Tennis INT/EXT ADULTE (1h15 x 20 sem.)	162 \$	165 \$
*Tennis INT/EXT LIGUE ADULTE (2f/sem. x 1h15x20 sem.)	173 \$	176 \$
*Volley-ball ADULTE sans arbitre (3h x 15 semaines)	80 \$	82 \$

** Pour le tennis extérieur, Les terrains-sont accessibles gratuitement tous les jours de 8h à 21h. Pour réserver une plage horaire, le participant doit réserver 24 heures à l'avance au coût de 20\$ par terrain auprès du responsable du plateau.*

ACTIVITÉS LIBRES

L'application de ces tarifs débute une fois le programme des fêtes terminé (première semaine de janvier).

Les activités libres sont offertes gratuitement aux jeunes d'âge préscolaire (0 à 5 ans) accompagnés d'un adulte.

L'accès à la patinoire extérieure et à l'anneau de glace sur les heures d'ouverture est gratuit. Pour un usage exclusif et sur réservation, voir les tarifs de location de plateaux.

ACTIVITÉS AQUATIQUES

ACTIVITÉS	2024	2025
Bains libres ENFANT 17 ans et moins (à la fois)	3\$	3 \$
Bains libres ADULTE 18 ans et plus (à la fois)	4\$	4 \$
Bains libres tarif familial (à la fois)	7\$	7 \$
Entraînement libre (à la fois)	4\$	4 \$

ACTIVITÉS SUR GLACE

ACTIVITÉS	2024	2025
Patinage et hockey libre ENFANT 14 ans et moins (à la fois) - ARÉNA	3\$	3\$
Patinage et hockey libre ADULTE 15 ans et plus (à la fois) – ARÉNA	4\$	4\$
Patinage et hockey libre tarif FAMILIAL (à la fois) – ARÉNA	7\$	7\$

Les activités libres de patinage et de hockey sont gratuites pour les membres du Club de patinage artistique de Baie-Saint-Paul et les membres du Hockey mineur de Charlevoix du lundi au vendredi avant 17h à l'exception de la semaine de relâche et du temps des fêtes.

Les entraîneurs du hockey mineur de Charlevoix et du Club de patinage artistique de Baie-Saint-Paul accèdent gratuitement s'ils accompagnent des enfants.

Le tarif des activités du Club de Patinage artistique est déterminé par le Club artistique de Baie-Saint-Paul.

PASSEPORT PISCINE ET ARÉNA (ACTIVITÉS LIBRES)

ACTIVITÉS	2024	2025
Carte de 10 accès ENFANT 17 ans et moins	26\$	27\$
Carte de 10 accès ADULTE 18 ans et plus	35\$	36\$
Carte de 10 accès FAMILLE	61\$	62\$
Carte de 30 accès ENFANT 17 ans et moins	73\$	74\$
Carte de 30 accès ADULTE 18 ans et plus	98\$	100\$
Carte de 30 accès FAMILLE	171\$	175\$

LOCATION DE PLATEAUX / SALLES

PLATEAUX EXTÉRIEURS PARC SAINT-AUBIN

PLATEAUX	2024	2024	2025	2025
	90 min	60 min	90 min	60 min
Location terrain de balle-molle 1f/sem. 90 min. (19 semaines)	374 \$	249 \$	381 \$	254 \$
Location terrain de balle-molle 90 minutes (à la fois)	37 \$	23 \$	38 \$	24 \$
Location terrain de basketball 1f/sem. 90 min. (19 semaines)	116 \$	79 \$	118 \$	81 \$
Location terrain de basketball 90 minutes (à la fois)	14 \$	10 \$	14 \$	10 \$
Location patinoire extérieure (60 minutes)	-	26 \$	-	27 \$
Location de terrain de pickelball (à la fois) (par pers. / 90 min.)	10 \$	-	10 \$	-
Location terrain de soccer 1f/sem. 90 minutes (19 semaines)	351 \$	236 \$	358 \$	241 \$
Location terrain soccer 90 minutes (à la fois)	41 \$	26 \$	42 \$	27 \$
Location terrain de tennis (à la fois) (par terrain. / 75 min.)	10 \$		20 \$	-
Location terrain de tennis (à la fois) 17 ans et moins (par pers. / pour 90 min.)	Gratuit	N/A	Gratuit	Gratuit
Location terrain de volley-ball de plage 90 min. (19 semaines)	116 \$	79 \$	118 \$	81 \$
Location terrain de volleyball de plage 90 min. (à la fois)	14 \$	10 \$	15 \$	10 \$

*** Les terrains de tennis sont accessibles gratuitement tous les jours de 8h à 21h. Pour réserver une plage horaire, le participant doit réserver 24 heures à l'avance au coût de 20\$ par terrain auprès du responsable du plateau.

PLATEAUX INTÉRIEURS ÉCOLE FORGET

PLATEAUX	2024		2025	
	90 min	60 min	90 min	60 min
Location ancien et nouveau gymnase (90 minutes)	36 \$	23 \$	37 \$	24 \$
Location ancien et nouveau gym. OBNL (90 minutes)	23 \$	16 \$	24 \$	17 \$
Location journées pédagogiques, activités spéciales et tournois pour l'entretien ménager	107\$		109\$	

PLATEAU INTÉRIEUR CENTRE ÉDUCATIF SAINT-AUBIN

PLATEAUX	2024		2025	
	90 min	60 min	90 min	60 min
Location terrain de Badminton / Pickleball à la fois par personne pour 1 h	N/A	5 \$	N/A	5 \$
Location équipement pickleball (raquette et balle)	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$
Location terrain de Tennis (à la fois) (par pers. pour 1h 15)	10 \$	N/A	10 \$	N/A
Location gymnase **	49 \$	33 \$	50 \$	34 \$
Location palestre **	36 \$	23 \$	37 \$	24 \$
Location gymnase OBNL	33 \$	21 \$	34 \$	21 \$
Location palestre OBNL	23 \$	16 \$	23 \$	16 \$
*Location privée sans sauveteur*** (11 pers. et plus)	175\$	117\$	179 \$	119 \$
*Location privée sans sauveteur *** (10 pers. et moins)	149\$	99\$	152 \$	101 \$
*Location privée sans sauveteur *** (8 pers. et moins)	123\$	84\$	125 \$	86 \$
*Location privée sans sauveteur *** (6 pers. et moins)	102\$	67\$	104 \$	68 \$

**** Pour une équipe de hockey participant à un tournoi de hockey mineur, la location est gratuite pendant le tournoi (gymnase et palestre uniquement).**

***Le tarif est en fonction du nombre de personnes présentes dans la piscine et est réservé aux partenaires/formateurs qui offrent des cours en loisirs et culture. Par exemple, un cours d'aquaforme. Pour une location de la piscine par un «autre privé», le tarif établi est celui de «11 personnes présentes et plus».**

*** Pour une location sans sauveteur, la personne doit être certifiée sauveteur national et être approuvée au préalable par la responsable du plateau piscine. Dans le cas contraire, la location avec sauveteur est obligatoire. Le salaire du sauveteur plus les charges de l'employeur sont ajoutés au tarif de location. Le nombre de personnes attendues doit être connu afin de planifier les ressources nécessaires (assistant sauveteur) pour respecter le nombre de personnes permis selon le code de la régie du bâtiment. Le coût de location sera ajusté en conséquence.**

ARÉNA LUC ET MARIE-CLAUDE

Les tarifs de 2025 s'appliqueront du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 pour la glace.

EN SAISON	2024	2025
Location glace ACTIVITÉS JEUNESSES DIRIGÉES, du lundi au vendredi 7h à 16h, (60 min)	32\$	33 \$
Locations glace ACTIVITÉS SPÉCIALES (tournois hockey mineur et championnat pat. artistique) aux organismes MRC de Charlevoix (60 min)	99 \$	101 \$
Location glace HOCKEY MINEUR et CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE (60 min)	110 \$	112 \$
Location glace pour FÊTE D'ENFANTS / ÉTUDIANTS 25 ans et moins (60 min)	110 \$	112 \$
Location glace ADULTE NON-RÉSIDENT DE CHARLEVOIX (60 min)	270	275 \$
Location glace ADULTE RÉSIDENT DE CHARLEVOIX (60 min)	198\$	202 \$
Location glace ADULTE RÉSIDENT DE CHARLEVOIX du lundi au vendredi 7h à 16h (60 min)	132 \$	135 \$
Location glace SAM./DIM. après 21h30 (60 min)	149 \$	152 \$
Location glace ADULTE FÉMININ (60 min)	122 \$	124 \$
Location glace HOCKEY SCOLAIRE (60 min)	122 \$	124 \$
Location glace TOURNOI DE HOCKEY ADULTE (60 min)	122 \$	124 \$
Concentration sports de glace (scolaire) (60 min)	-	60 \$

HORS-SAISON	2024	2025
Organisme à but non lucratif : Spectacle, activité ou événement (1 jour)	549 \$	560\$
Préparation, montage, démontage (OBNL) (1 jour)	355 \$	362\$
Privé – Spectacle/activité/événement/vente/foire (1 jour)	1 105 \$	1127\$
Privé – Spectacle/activité/événement/vente/foire (1 semaine inclus montage)	3060\$	3120\$
Privé- Préparation, montage et démontage (1 jour)	669 \$	682\$

SALLE MULTIFONCTIONNELLE EN SAISON	2024	2025
Organisme partenaire (Club patinage et Hockey mineur) (60 min) *	20\$	21 \$
Privé – Partenaire/formateur offre cours loisirs et culture (60 min)	41\$	42 \$
Privé – Tarif fête d'enfants, complémentaire à la location de la glace (60 min)	-	60\$
Privé – Location salle sans montage (60 min)	102\$	106 \$
Privé – Location salle sans montage (demi-journée 3h)	230\$	235 \$
Privé – Location salle sans montage (journée 7h)	306\$	312 \$
Privé – Location salle et hall sans montage (60 min)	179\$	183\$
Privé – Location salle et hall sans montage (demi-journée 3h)	332\$	339 \$
Privé - Location salle et hall sans montage (journée 7h)	408\$	416 \$
Montage et démontage de salle (si employé disponible)	77\$	79 \$
Polyvalente St-Aubin Sport de glace (60 min)	-	25 \$

*Les organismes ont priorité pour les réservations au début de la saison à l'établissement des horaires de glace. Les réservations doivent être effectuées par l'organisme. La gratuité est offerte pour les réunions de l'organisme et l'Assemblée générale annuelle sur réservation si les disponibilités le permettent. Lors des tournois et des compétitions, la salle est offerte gratuitement aux organismes.

CARREFOUR CULTUREL PAUL-MÉDÉRIC

SALLES	TARIF OBNL	TARIF PARTENAIRE	TARIF PRIVÉ	TARIF OBNL (applicable maximum 35 fois par année)	TARIF PARTENAIRE	TARIF PRIVÉ
	2024			2025		
Salle polyvalente	Gratuit	35\$/h	175\$/1 ^{ère} h et 35\$/h supp.	Gratuit	36\$/h	178\$/1 ^{ère} h et 36\$/h supp.
Hall d'entrée / Salles d'exposition rez-de-chaussée	Gratuit	20\$/h	35\$/h	Gratuit	21\$/h	36\$/h
Atelier / Laboratoire photo	Gratuit	20\$/h	35\$/h	Gratuit	21\$/h	36\$/h
Montage et démontage de salle (si employé disponible)	50\$	50\$	50\$	51\$	51\$	51\$

** Pour encourager le développement de l'offre en loisir culturel et le démarrage de cours au Carrefour culturel, un formateur pourra bénéficier, à deux occasions seulement, d'un tarif préférentiel de location de salle de 25% de ses revenus en lien avec le cours proposé. Advenant que ce montant serait supérieur au tarif partenaire, ce dernier prévaut.

Un OBNL ayant besoin de plus de 35 fois par année pourra bénéficier par la suite du tarif horaire de partenaire. Le tarif partenaire est celui utilisé pour le calcul de la valeur du prêt à un organisme qui bénéficie de la gratuité.

BIBLIOTHÈQUE RENÉ-RICHARD

SALLES	TARIF OBNL	TARIF PARTENAIRE	TARIF PRIVÉ	TARIF OBNL	TARIF PARTENAIRE	TARIF PRIVÉ
		(25% de rabais)			(25% de rabais)	
	2024			2025		
Salle Pierre-Perrault	Gratuit	30\$/h	80\$/ 1 ^{ère} h et 30\$/h supp.	Gratuit	31\$/h	82\$/ 1 ^{ère} h et 30\$/h supp.
Montage et démontage de salle (si employé disponible)	50\$	50\$	50\$	51\$	51\$	51\$

*Pour être considéré comme OBNL l'organisme doit avoir son siège social dans la région de la **Charlevoix** et offrir des services sur le territoire de Baie-Saint-Paul.*

Un partenaire est un individu, un collectif, une entreprise privée qui utilise les salles pour offrir un cours ou un service qui contribue à la bonification de l'offre culturelle.

Les tarifs ne comprennent pas le coût des ressources humaines (exemple appariteur) qui doivent être sur place s'il y a lieu.

*** Les prix présentés constituent la référence. Cependant, il est possible que ceux-ci puissent être modifiés en cours d'année. Par exemple, le nombre de semaines offert peut différer selon la session, un tout nouveau cours peut s'ajouter ou toute autre raison jugée valable.

PAVILLON DU SAINT-LAURENT

SALLES	TARIF PRIVÉ	TARIF PRIVÉ
	2024	2025
Salle d'exposition (au mois, sur entente et non exclusif)	918\$	936\$
Salle d'exposition (60 min).	33\$	34\$
Montage et démontage de salle (si employé disponible)	51\$	52\$

DOJO

SALLES	TARIF PRIVÉ	TARIF PRIVÉ
	2024	2025
Dojo	36\$	37\$